La mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires à l'école maternelle Pôle pré-élémentaire des Vosges¹



« Changer les rythmes, c'est mettre du plus, du mieux dans les journées » Viviane Bouysse (IGEN)

¹ Les contenus de ce document s'inspirent de documents élaborés par le pôle pré-élémentaire de la DSDEN des Landes et le groupe de travail « APC et rythmes de l'école » de la DSDEN de Vendée.

Les textes réglementaires

- > Décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelle et élémentaire paru au JO du 26 janvier 2013.
- Circulaire n°2013-017 du 6 février 2013 relative à l'organisation du temps scolaire dans le premier degré et des activités pédagogiques complémentaires parue au BO n° 6 du 7 février 2013.

Les objectifs de la réforme

A l'heure actuelle, les petits écoliers français subissent des journées plus longues et plus chargées que la plupart des autres élèves dans le monde. La réforme des rythmes scolaires vise à mettre en place une organisation du temps scolaire plus respectueuse des rythmes naturels d'apprentissage et de repos des enfants afin de favoriser la réussite de tous à l'école.

Elle vise également à mieux articuler les temps familiaux, scolaires et périscolaires qui composent le temps quotidien de l'enfant.

Une nouvelle organisation des cycles, prévue pour entrer en vigueur dans toutes les sections de l'école maternelle dès la rentrée 2014 (Cf. BO n° 32 du 5 septembre 2013), et la mise en œuvre de nouveaux programmes davantage soucieux du bien-être des enfants, complèteront cette réforme des rythmes.

Les objectifs du document

Ce document a vocation à aider les équipes d'école, en partenariat avec la communauté éducative, à faire des choix répondant au plus près aux besoins et aux intérêts spécifiques des jeunes enfants accueillis à l'école maternelle. Il s'appuie sur les préconisations partagées des chronobiologistes consultés pour la refondation de l'école et sur des études connues de longue date comme celles du professeur Montagner.

Chronobiologie et rythmes scolaires

- Un réveil entre 6h30 et 7h30 (cas le plus fréquent) ne permet pas aux enfants d'être vigilants la première heure de classe (8h30-9h30), surtout pour les plus jeunes et pour ceux qui vivent au quotidien dans l'insécurité affective ou dans des conditions difficiles.
- La réceptivité des élèves est optimale entre 9h00 (9h15) et 11 heures (11h30) selon les sections. Le temps de l'accueil à l'école maternelle permet une entrée progressive dans les apprentissages.
- La mi-journée (12h-14h30) se caractérise, à tous les âges de l'école primaire, par une dépression de la vigilance corticale qui n'a rien à voir avec la prise alimentaire.
- Le mercredi matin devenant jour de classe et les autres journées étant allégées, elles deviennent « moins stressantes, mieux structurées et structurantes» (H. MONTAGNER).



Comment optimiser le temps quotidien du jeune enfant ?

| Le temps scolaire pour tous | | |
|---|---|--|
| Les axes de réflexion | Les conseils | |
| L'organisation de l'emploi du temps. | L' organisation de l'emploi du temps participe au bien-être de l'enfant. Il est le premier levier pour améliorer les rythmes quotidiens. Il doit être équilibré. Pour être équilibré, plusieurs paramètres seront pris en compte : Les domaines d'apprentissage : ils participent tous au développement et à l'épanouissement de l'enfant. Aucun n'est exclu. Les activités : différents types d'activités seront répartis dans la journée: activités pour découvrir, pour chercher, pour structurer, pour consolider, s'entraîner, réinvestir. La durée des activités : elle varie en fonction de l'âge des enfants et du type d'activité. La durée d'une séance d'apprentissage peut varier de 15 mn en PS à 30 mn en GS. L'organisation des activités : la succession des différents moments de la journée sera pensée en termes d'alternances: des formes de travail (collectif, groupe, individuel), des activités (situations orales/écrites, manipulation), des durées, des lieux , de l'attention exigée (soutenue ou plus faible). les besoins des enfants : la gestion du temps doit prendre en compte les besoins et les capacités spécifiques liés à l'âge des enfants et à leur évolution. Il doit donc déjà être différent d'une section à l'autre mais aussi évoluer en cours d'année dans chacune des sections. | |
| Les heures d'entrée et de sortie de classe. Le temps qui passe | En fixant l'heure d'entrée en classe à 9 heures, il devient possible d'organiser les APC avant la journée de classe. En allongeant la pause méridienne, les rythmes biologiques sont mieux pris en compte et la sieste peut être intégrée aux TAP. L'allongement de la pause méridienne n'induit pas forcément une sortie tardive. | |
| La durée des demi-journées | Les matinées peuvent être allongées à condition que l'emploi du temps soit bien équilibré (Cf. cidessus) et que les enfants puissent avoir des temps de repos s'ils en ont besoin. Si les matinées sont allongées, il conviendra de prévoir des temps d'activités physiques suffisants pour répondre aux besoins moteurs importants des jeunes enfants. Pour le bien-être des enfants, la durée des matinées ne devrait pas excéder 3h30, celle des après-midi 2h30 dans le cadre d'un projet dérogatoire. | |

Le temps scolaire pour tous

Les axes de réflexion

Les conseils

Les récréations



- Le temps consacré à la récréation est compris entre 15 et 30 minutes par demi-journée [habillage/déshabillage, déplacements, sanitaires, compris (article 4 de l'arrêté du 25 janvier 2002 et règlement départemental du 23 décembre 2008)].
- Elle sera toujours éloignée de la 1/2 heure précédant l'heure de sortie, de manière à jouer véritablement son rôle.
- Sur une matinée de 3h30, il pourrait y avoir deux temps de récréation d'une durée de 15 à 20 mn par exemple selon les sections. Toutes les Atsem seront alors mobilisés en priorité pour l'habillage et le déshabillage des petits.
- Une récréation n'est pas nécessaire l'après-midi lorsque le temps de classe n'excède pas 2 heures.
- En tout état de cause, il n'y a pas lieu d'organiser une récréation après la sieste.

La sieste



- La sieste répond à un besoin fondamental des jeunes enfants, un tout-petit ayant besoin d'un minimum de 12 heures de sommeil par jour.
- Les chronobiologistes privilégient une sieste positionnée aussitôt après le déjeuner (sans attendre la fin de la pause méridienne et sans temps de récréation avant le coucher).
- Les enfants qui mangent à la restauration scolaire peuvent être couchés dans le dortoir de l'école sitôt le repas terminé. Ils sont alors sous la responsabilité des communes. Ce temps peut **être inclus dans les TAP**. Les enfants passent sous la responsabilité des enseignants dès que le temps scolaire reprend.
- Pour **les enfants qui dorment à la maison**, il est possible d'imaginer des aménagements leur permettant d'être accueillis en cours d'après-midi afin de profiter ensuite pleinement des activités d'apprentissage. Mais ces créneaux d'ouverture souples devront cependant être définis pour éviter des arrivées « à la carte ».
- La sieste des élèves de 2 et 3 ans prime sur toute autre activité.
- Un cycle de sommeil **(1h30 environ)** suffit. Certains signes permettent de voir quand il se termine (les enfants commencent à bouger, à se retourner). L'ATSEM veille alors à ce que les enfants n'entament pas un second cycle en accompagnant leur réveil **en douceur.** Si un enfant ne dort pas au bout de **vingt minutes**, il doit pouvoir se lever pour regagner sa classe.
- Pour les élèves **de moyenne section,** un temps de repos peut être proposé sans que les élèves soient forcément allongés. Mais certains enfants auront encore besoin de dormir en début d'année, voire tout au long du premier trimestre.
- Pour les élèves **de grande section**, le début d'après-midi sera un temps calme pour tous (écoute d'une histoire, jeux musicaux, etc.) Mais, sauf situation particulière, la pratique systématique de la sieste dans cette section est exclue.

| Le temps des APC | | |
|---|--|--|
| Les axes de réflexion | Les conseils | |
| A quel moment de la journée de l'enfant ? | A quel moment de la journée ? | |
| Pour quels élèves ? Pour quels contenus ? | Diverses possibilités se présentent : En début de matinée : cette possibilité est intéressante si l'on fixe l'heure d'entrée en classe à 9 heures. En fin de matinée : cela suppose une pause méridienne d'une durée de deux heures au moins (Cf. 1h30 de pause méridienne au minimum). Il ne serait pas judicieux de positionner les APC à ce moment dans le cas de matinées de trois heures trente de classe. En début d'après-midi à la suite de la pause méridienne : c'est le moment où les enfants ont besoin de se reposer (cf. chronobiologistes). De plus, cela ne permettrait pas à tous les élèves d'en bénéficier (Cf. ceux qui font la sieste). En fin de journée, après la classe : un petit temps de récréation sera nécessaire avant de commencer. En fin de journée, après les activités périscolaires (TAP) : cela conduirait à allonger de manière excessive le temps de présence des élèves à l'école ce qui serait contraire à l'esprit de la réforme. | |
| | Pour quels élèves ? Les activités pédagogiques complémentaires peuvent s'adresser à tous les élèves selon les besoins identifiés par les enseignants. Aucun élève ne peut être exclu à priori. Les élèves pour lesquels l'aide et la différenciation en classe ne suffisent pas seront les premiers à en bénéficier. On évitera cependant d'enfermer trop tôt les enfants dans des statuts d'élèves rencontrant des difficultés. Il convient de s'interroger sur la participation des élèves les plus jeunes : quelle pertinence pour les TPS par exemple ? Le début de l'année est-il souhaitable pour les PS ? | |
| | Pour quels contenus ? Cas 1 prévu par la circulaire : l' aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages | |
| | Les A.P.C ne devront pas être pas des reprises des activités de la classe même si elles permettent « des temps supplémentaires de manipulation, d'entraînement, de systématisation ou des approches différentes des savoirs » (circulaire) La prévention des difficultés (plutôt que la remédiation) et la différenciation pédagogique restent | |

| Le temps des APC | | |
|-----------------------|---|--|
| Les axes de réflexion | Les conseils | |
| | essentiels sachant que la réponse à l'hétérogénéité des élèves doit se faire d'abord pendant le temps scolaire et non pas être externalisée. Tout comme l'aide personnalisée, les APC ne peuvent pas être les seuls temps d'aide aux élèves les plus fragiles - L'apprentissage du langage et la découverte de l'écrit constituent les priorités mais aussi la construction du concept de temps et la construction du nombre. - Les coins jeux, l'utilisation de marionnettes et marottes seront, comme pour le temps scolaire ordinaire, des médiateurs excellents pour favoriser la communication et les échanges. - Les jeux de société, visant des apprentissages numériques en lien avec la classe, seront aussi d'excellents supports. - Les usages du numérique seront développés (vidéo-projecteur, TNI, tablettes). - Bien entendu, les activités sur fiches photocopiées sont à proscrire. - La participation ponctuelle des parents peut être envisagée pour favoriser une relation de confiance, rendre plus lisibles les attendus de l'école, partager des approches (ex : comment raconter une histoire ?) etc. | |
| | <u>Cas 2 prévu par la circulaire</u> : l'aide au travail personnel | |
| | A l'école maternelle, il s'agira de développer des activités qui privilégient le développement de l'autonomie comme par exemple : L'utilisation des affichages et des outils de la classe : structuration du temps, bande numérique, répertoires graphiques, répertoires alphabétiques Le rangement du matériel de la classe, de la salle de jeux Le rangement de son matériel (GS) | |
| | <u>Cas 3 prévu par la circulaire</u> : la mise en œuvre d'une activité prévue par le projet d'école, le cas échéant en lien avec le PEDT. | |
| | Les activités choisies contribueront à rassurer, valoriser et encourager les élèves concernés avant une action collective comme par exemple : Préparer une sortie au musée → découverte d'albums spécifiques permettant de renforcer les références culturelles nécessaires/ découverte du lieu grâce à une visite virtuelle sur Internet Préparer une rencontre USEP → élaboration d'une liste d'objets à mettre dans son sac, puis communication ensuite à l'ensemble de la classe par les élèves qui l'auront préparée. Contribuer à la chorale d'école → des ateliers « chants » peuvent être mis en place avec des petits groupes. Contribuer à la fête des sciences de l'école → préparation d' un atelier particulier. | |

| Le temps des TAP | | |
|----------------------------------|--|--|
| Les axes de réflexion | Les conseils | |
| l'enfant ? Combien de temps ? | Même s'il est de la responsabilité des communes d'organiser les TAP, une réflexion concertée sur les contenus, entre les collectivités, les enseignants et les parents, paraît nécessaire pour assurer les cohérences recherchées. | |
| Où ? Pour quoi faire ? | Quel moment de la journée ? | |
| Avec qui ? | - Compte tenu des recherches scientifiques sur les rythmes biologiques, il serait souhaitable de positionner les TAP juste après la pause méridienne, en début d'après-midi dans l'objectif de proposer un temps de repos, un temps pour se ressourcer sans être trop contraint. | |
| | Combien de temps ? | |
| | - A l'école maternelle, il est préférable de prévoir des séances de 45 minutes par jour. Ce temps permet aux enfants de faire une véritable pause dans les apprentissages. | |
| | Où? | |
| | - Tout dépend de l'offre d'activités : ce peut être en BCD, dans une bibliothèque municipale, un musée, une maison de la culture, un gymnase, la cour de l'école | |
| | Pour quoi faire ? | |
| | Ce temps devrait être différent d'un temps de garderie. Les enseignants sont force de proposition pour harmoniser le PEDT avec le projet d'école. Si les TAP ont lieu après la pause méridienne, il sera important de veiller à ce que les activités proposées soient de véritables temps de pause, de coupure, des temps pour « souffler ». On privilégiera donc des activités calmes (dessins, jeux de société, lectures, jeux sensoriels, jeux musicaux, conte). Les enfants devraient avoir la possibilité de choisir leur activité, « rêver » en faisant partie Si elles ont lieu en fin d'après-midi, les activités pourront être différentes : activités physiques : jeux de ballons, jeux collectifs, danse, piscine, luges, poneys activités scientifiques : cuisine, usage du numérique, petites expériences type « les petits débrouillards », jardinage activités artistiques : travail de la terre, marionnettes, fabrication de masques activités relatives à la découverte de l'environnement proche : découverte de la nature, du patrimoine local activités culturelles : sensibilisation aux langues étrangères (mini-schools), heure du conte, | |

chants...

- Il serait préférable également que les groupes ne soient pas trop importants car la vie collective est génératrice de fatique ce qui irait à l'encontre du mieux -être recherché.

Avec qui?

- Il serait souhaitable que **les intervenants** des temps périscolaires aient reçu une information sur la connaissance des besoins des jeunes enfants et les activités qu'on peut leur proposer.
- Si **les enseignants** peuvent participer à l'animation des TAP, les activités qu'ils proposeront ne pourront pas être un prolongement de leurs activités scolaires.
 - Ex : s'ils encadrent des temps d'activités physiques, celles-ci seront forcément différentes de ceux de la classe mais pourront être complémentaires.
- Les **Atsem** font partie des personnels que les communes pourraient solliciter. Ils ont l'avantage de bien connaître les besoins des jeunes enfants. Mais, tout comme pour les enseignants, ils devront veiller à ne pas confondre les activités scolaires et les activités péri-scolaires.
- Il serait intéressant que des **intervenants du monde artistique et culturel** soient sollicités (conteurs, céramistes, danseurs, locuteurs natifs...)
- Les **associations** peuvent aussi apporter leur concours comme par exemple la ligue de l'enseignement et son dispositif « lire et faire lire ».
- Il en est de même pour les personnels des départements « jeunesse » des médiathèques.
- On peut aussi développer les **liens intergénérationnels** en sollicitant des personnes locales qui peuvent apporter des savoirs et des savoirs faire particuliers.